



PROJET D'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
DE JEUNES ENFANTS

« Les Diablotins »

Mise à jour janvier 2024

Introduction

1. Projet d'accueil

- 1.1 Les prestations d'accueil proposées
- 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap
- 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées
 - 1.3.1 L'équipe et les intervenants
 - 1.3.2 Le travail d'équipe
 - 1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation
 - 1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

2. Projet éducatif

- 2.1 L'accueil
 - 2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation
 - 2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace
- 2.2 Le soin
 - 2.2.1 L'alimentation
 - 2.2.2 Le sommeil
 - 2.2.3 L'hygiène et les soins corporels
- 2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil
 - 2.3.1 Le jeu et activités
 - 2.3.2 L'approche artistique et culturelle
 - 2.3.3 L'égalité garçon fille

3. Le projet social et le développement durable

- 3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs
- 3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement
- 3.3 Les actions de soutien à la parentalité
- 3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle
- 3.5 La démarche en faveur du développement durable

Introduction

A la crèche des Diablotins de Gramont, les enfants grandissent dans une petite structure chaleureuse. Ils vivent dans des pièces décorées de leurs dessins et de leurs photos. Ils aiment jouer dedans et surtout mettre leurs bottes pour crapahuter dans le jardin. En toute saison, vous nous trouverez dehors, pour un pique-nique ou un jeu d'eau en été, pour arroser le potager, pour un tour de toboggan ou une course de moto, pour ramasser les escargots ou se cacher dans les cabanes.

Les familles se rencontrent dans la crèche auprès de leurs enfants, au moment du café des parents ou aux temps festifs organisés par l'équipe. Ils peuvent s'investir un peu, ou beaucoup plus, en siégeant au Conseil d'Administration de l'association. Des liens se créent et continuent parfois à l'école.

Les professionnels de la crèche des Diablotins ont des formations et des diplômes différents mais la même envie d'accueillir les enfants avec bienveillance et respect. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir individuellement l'enfant et l'inclure dans le groupe.

A travers ce projet d'établissement, nous souhaitons vous présenter la crèche des Diablotins mais surtout nous parlons de nos valeurs et de nos pratiques. Le projet éducatif est questionné régulièrement et ajusté en fonction de nos observations, de nos nouveaux projets, de l'évolution des recommandations et des pratiques.

Ce projet contient 3 parties : le projet d'accueil, le projet éducatif et le projet social-développement durable.

1. Projet d'accueil

« Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage ». Art. R. 2324-29 du CSP

1.1. Les prestations d'accueils proposées

L'EAJE multi-accueil « Les Diablotins », situé 105 chemin de Gabardie 31200 Toulouse, est agréé par le Président du Conseil Départemental pour 25 places.

Contact de l'EAJE :

Tel : 05 61 58 02 93

E-Mail : lesdiablotins@associationlenvol.fr

L'établissement est géré par l'Association l'Envol, association Loi 1901 à but non lucratif.

Son siège social est situé au :

38 allée du Terlon

31850 Montrabé

Tel : 05 31 54 71 53

E-mail : contact@associationlenvol.fr

www.associationlenvol.fr

L'association L'Envol est gestionnaire de 5 EAJE, 3 sur la commune de Toulouse et 2 sur celle de l'Union. Elle est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration composé de 12 membres, à jour de leur cotisation, dont le Président, le Trésorier et le Secrétaire composant le bureau.

L'EAJE bénéficie de 5 financements différents :

- la participation des familles calculée en fonction des ressources, selon les barèmes de la Caisse d'Allocation Familiale ;
- la Prestation de Service Unique de la CAF ;

- la subvention de la Mairie de Toulouse ;
- la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental 31 ;
- la participation financière de réservataires.

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents sans durée minimale imposée. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles et d'un nombre de jours par semaine.

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins ne sont pas connus à l'avance. Ils sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement car il y est inscrit et l'a déjà fréquenté. L'accueil a une durée limitée et ne se renouvelle pas à un rythme régulier.

L'accueil d'urgence peut être proposé à un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'un accueil d'urgence uniquement.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sauf jours fériés, toute l'année.

Cinq semaines de fermeture (4 semaines en août et 1 semaine en décembre) et ainsi que d'autres jours isolés sont positionnés chaque année.

1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'inclusion de l'enfant en situation de handicap est possible dans notre EAJE.

- L'observation continue des professionnels peut amener à la détection d'une situation de handicap qui sera confirmée par une équipe médicale (Centre Ressource Autistique, pédopsychiatre, ...).
- Un protocole d'accueil individualisé (PAI) peut être établi entre la famille, la structure et le médecin de l'enfant.
- Le Référent santé et accueil inclusif (RSAI) accompagne l'enfant, la famille et l'équipe.
- Des temps d'échanges entre professionnels sont mis en place afin de penser les conditions d'accueil adaptées.
- L'équipe collabore avec les partenaires (PMI, « Accueil pour Tous », l'équipe médicale de l'enfant, ...).

1.3. Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1. L'équipe et les intervenants

L'équipe des Diablotins se compose de :

- Une directrice infirmière puéricultrice et référente santé et accueil inclusif (RSAI)
- Une éducatrice de jeunes enfants
- Des accompagnants éducatifs petite enfance
- Des auxiliaires de puériculture
- Un agent de restauration et d'entretien
- Un agent de maintenance

Intervenants extérieurs réguliers :

- Un intervenant bénévole de l'Association « Lire et Faire Lire »
- Un intervenant d'éveil musical

Au sein de l'association il existe une équipe d'agents multi-sites composés de 4 professionnels (EJE, AEPE) qui viennent renforcer les équipes.

L'ensemble du personnel veille au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants au cours de leur accueil à la crèche. Nous contribuons également à l'insertion professionnelle des salariés disposant d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et aménageons le poste en fonction de leur handicap.

Les missions de la directrice sont :

- Assurer la gestion de l'établissement : organisation et animation générale de l'établissement, encadrement du Personnel ;
- Faire respecter le règlement intérieur ;
- Assurer la gestion administrative et l'optimisation financière de l'EAJE ;
- Informer sur le fonctionnement de l'EAJE ;
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement ;
- Organiser la continuité de la fonction de direction ;
- S'assurer de la diffusion et/ou de l'accessibilité pour les personnes concernées des documents règlementaires ;
- Informer les autorités compétentes de tout accident ou toutes modifications dans la structure.

Les missions de la directrice envers les familles :

- Organiser l'accueil des familles et participer aux décisions d'admissions et de répartition des enfants dans les groupes ;
- Garantir la qualité de la relation des familles avec l'équipe et la qualité d'accueil ;
- Garantir la participation et/ou l'intégration des parents à la vie de la structure ;
- Veiller à la mise en œuvre des protocoles d'hygiène et médicaux ;
- Tenir à jour le dossier personnel de l'enfant et s'assurer de l'émargement des familles ;
- Contractualiser un type d'accueil selon les besoins des familles et la capacité d'accueil de l'établissement.

Le référent santé et accueil inclusif (RSAI) :

La surveillance médicale générale est assurée par le RSAI.

Le RSAI collabore avec l'équipe encadrante ; les services départemental (PMI) et les différents professionnels de santé qui interviennent auprès de l'enfant. Il peut si nécessaire consulter le médecin traitant avec l'accord des parents.

Ses missions auprès de l'équipe de l'EAJE sont :

- Informer, sensibiliser et conseiller en matière de santé de l'enfant et d'accueil inclusif (handicap ou maladie chronique)
- Contribuer à la réalisation des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, les présenter, les expliquer et aider à leur mise en œuvre.
- Organiser et superviser l'accueil de l'enfant en situation de handicap
- Mettre à disposition des familles le document permettant la réalisation des PAI
- Aider et former l'équipe dans la mise en œuvre du PAI
- Assurer des actions d'éducation de promotion à la santé et y associer les familles.
- Contribuer au repérage des enfants en danger
- Réaliser le suivi de santé des enfants (aptitude à la vie en collectivité, vaccinations obligatoires, courbe de poids ; harmonie du développement psychomoteur).
- Superviser l'administration des médicaments par les auxiliaires de puériculture (ordonnances, formation au geste, surveillance)
- Former aux conduites à tenir en cas d'urgence
- Formaliser et suivre le registre des soins
- Suivre la mise à jour des protocoles de santé et veiller à la connaissance des équipes.
- Animer des mini conférences avec les familles sur des thématiques identifiées.
- Se rendre disponible pour l'accompagnement des familles et répondre à leur besoin sur le plan sanitaire.

L'éducatrice de jeunes enfants :

L'éducatrice de jeunes enfants est garante de l'application quotidienne du projet éducatif et coordonne les projets de l'équipe en cohérence avec celui-ci. Elle assure une mission pédagogique, éducative et d'animation auprès des enfants, des familles, de l'équipe.

Elle concourt au dépistage des troubles physiques et psychiques en lien avec la Directrice/référent santé.

Les auxiliaires de puériculture :

Elles réalisent des activités d'éveil et d'éducation et dispensent des soins d'hygiène et de confort pour le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Elles aident à l'acquisition de l'autonomie et contribuent à l'éducation.

Elles participent au développement affectif, psychomoteur et cognitif par des animations de jeux et d'activités socio-éducatives. Elles accueillent, informent et conseillent les parents. Elles sont garantes de la bonne application des protocoles d'hygiène, métiers et sécurité.

Elles assurent la continuité de la fonction de direction en fonction du planning défini.

Les auxiliaires de puériculture sont habilitées à administrer du paracétamol aux enfants accueillis dans le respect des procédures établies.

Les accompagnants éducatifs petite enfance :

Elles aident à la prise des repas, aux soins d'hygiène quotidiens.

Elles s'associent aux auxiliaires de puériculture dans leurs missions.

Elles participent à l'entretien courant et à l'hygiène des locaux, des équipements et du matériel.

L'agent d'entretien et l'agent de restauration :

Il assure l'entretien et l'hygiène de l'Établissement et de ses équipements.

Il réceptionne les repas livrés par le prestataire de service, les reconditionne, les réchauffe et les sert aux enfants. Il est garant de l'hygiène de la cuisine et du respect des normes en vigueur.

L'agent de maintenance est chargé de la maintenance du bâtiment.

Les intervenants extérieurs :

Qu'il s'agisse de bénévoles ou de prestataires, les intervenants extérieurs ont la possibilité d'intervenir dans l'EAJE dans le respect du projet d'établissement et toujours en présence d'un membre de l'équipe.

Un registre des intervenants est tenu par la Direction de l'établissement.

Les parents sont informés via les réunions de rentrée de la possibilité de participer à la vie de la crèche et à ses événements (temps d'animation, encadrements de sorties).

1.3.3 Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. » Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'équipe des Diablotins est pluridisciplinaire et chaque salarié possède des valeurs et une identité professionnelle. Le projet d'établissement est un outil indispensable pour harmoniser les pratiques et favoriser la cohérence du travail d'équipe.

L'appartenance de l'EAJE à l'association l'Envol permet la mise en place de groupes de travail et de réflexion. Ces temps d'échange favorisent une cohésion entre les établissements.

L'équipe de direction des 5 EAJE se réunit deux fois par mois avec la directrice générale de l'association.

Les éducateurs de jeunes enfants se réunissent une fois par mois et produisent des supports diffusés dans les EAJE.

Les référentes sanitaires se réunissent une fois par mois et mettent à jour les protocoles communs à l'association.

Les comptes rendus sont affichés dans l'établissement.

Au sein de la crèche, il est demandé à chaque professionnel d'adopter un comportement respectueux et bienveillant envers ses collègues. Afin de travailler ensemble tout au long de l'année dans un climat serein et d'entraide, la directrice et l'éducatrice de jeunes enfants planifient et animent des réunions de travail.

Des réunions de groupe sont organisées en début d'après-midi durant lesquelles une réflexion est menée sur l'évolution des enfants au sein de la crèche, les projets en cours ou à venir. Des réunions du soir sont également organisées. Au cours de ces temps, nous travaillons des thèmes variés tels que la verbalisation, la motricité, la bienveillance ou nous planifions des projets pour les mois à venir.

Ces temps de réunion permettent de travailler l'esprit d'équipe et de prendre du recul sur nos pratiques professionnelles afin d'améliorer sans cesse la qualité d'accueil proposée.

Au sein des différents groupes d'enfants (bébés, moyens, grands), l'équipe se réunit pour échanger plus en détail sur les enfants et sur les projets. La communication est un pilier essentiel du travail au quotidien.

De plus, à la crèche des Diablotins, à différents moments de la journée, les enfants partagent les mêmes espaces et les groupes se mélangent. L'écoute de chacun et l'entraide sont un moteur pour l'équipe.

1.3.4. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation :

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »
Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Plusieurs journées pédagogiques par an permettent à l'équipe de se réunir pour échanger sur leurs pratiques et se former. Des groupes d'analyse des pratiques sont planifiés avec l'intervention d'une psychologue, extérieure à l'association. Des formations sont possibles pour les professionnels selon les besoins identifiés par la direction.

1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis :

Afin de contribuer à la formation des futurs professionnels, nous accueillons des stagiaires et apprentis tout au long de l'année sous convention de stage. Leur présence nous permet de faire évoluer nos réflexions et nos pratiques professionnelles en restant informés des nouvelles recommandations et des programmes.

Nous accueillons des stagiaires issus de différentes formations : CAP petite enfance, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, bac pro service à la personne, psychomotricien, collégiens. Une apprentie CAP ou auxiliaire de puériculture fait chaque année partie de l'équipe des Diablotins.

Leur venue est préparée en amont par l'équipe. Un référent est attribué pour le suivi du stagiaire et un tuteur pour le suivi de l'apprenti, diplômé de la même formation. Des objectifs sont définis conjointement afin de faire évoluer le stagiaire. La directrice, le tuteur et le formateur communiquent régulièrement et rencontrent l'étudiant ou l'apprenti pour son suivi.

2. Le projet éducatif

« Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons ». Article R.2324-29 du CSP

Les professionnels de la crèche de Diablotins ont pour mission d'accueillir et d'accompagner les jeunes enfants et leurs parents afin que ces derniers puissent concilier leur vie familiale, personnelle et professionnelle.

Nous souhaitons à travers ce projet vous exposer les valeurs qui nous tiennent à cœur.

2.1. L'accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».
Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

2.1.1 La familiarisation

La période familiarisation a pour objectif de permettre à l'enfant et à ses parents de découvrir et de s'approprier, petit à petit, la crèche. Elle permet également aux professionnels d'apprendre à connaître l'enfant et ses habitudes à travers de nombreux échanges avec ses parents.

Un professionnel référent est choisi par l'équipe et validé par la directrice ou la référente pédagogique. Ce référent permet d'établir une relation étroite avec l'enfant et sa famille. Celui-ci prend contact avec la famille quelques jours avant son entrée à la crèche afin de planifier la semaine de familiarisation (horaire de présence pour chaque journée, matériel à apporter). Ce professionnel reçoit la famille le premier jour et l'accompagne tout au long de la semaine sur les temps d'accueil, d'activité, de repas et de sieste. Petit à petit le professionnel référent laisse place au reste de l'équipe pour que l'enfant prenne ses marques avec l'ensemble du groupe. Durant ces premiers jours, nous demandons à la famille de rester disponible et joignable.

Un livret de familiarisation « Ma petite histoire » est envoyé lors de l'inscription aux familles. Il permet de connaître l'enfant, ses habitudes, ses rythmes de sommeil, d'alimentation et d'éveil. La famille le complète à la maison, nous le lisons ensemble le premier jour et il reste ensuite disponible dans le dossier de l'enfant.

Déroulé de la période de familiarisation :

Premier jour :

Le professionnel référent accueille l'enfant et sa famille. C'est un temps de rencontre et d'échange autour du livret de familiarisation et des habitudes de vie de l'enfant. Le fonctionnement de la crèche est expliqué aux parents. Le référent présente la journée type et les projets de l'année. Ensuite il fait visiter la structure et il présente l'équipe à la famille. Le professionnel est aussi là pour répondre aux questionnements et aux appréhensions de la famille. Après ce temps d'échange, l'enfant et sa famille sont invités à rester un moment à la crèche, qui correspond souvent à un temps de jeu libre dans le jardin ou dans la salle de vie. L'accueil le premier jour dure environ 1h.

Deuxième jour :

Lors du deuxième jour, l'enfant et son/ses parent(s) passent une heure à la crèche ensemble avec le reste du groupe. Généralement à la même heure que le 1^{er} jour, dans la même salle, avec les mêmes jouets afin que l'enfant soit dans un environnement connu. Le professionnel référent reste avec l'enfant et sa famille. Durant ce temps, l'enfant s'imprègne du quotidien à la crèche et des autres enfants, tout en ayant ses figures d'attachement près de lui. Cette pratique permet à l'enfant d'être dans un cadre sécurisant et de s'habituer progressivement à ce nouvel environnement en vue de la première séparation. Le référent, mais aussi le reste de l'équipe, est là pour répondre aux questionnements et aux besoins de la famille.

Troisième jour

Lors de ce troisième jour, l'enfant reste à la crèche et son parent s'absente durant la matinée. Nous prenons le temps pour cette première séparation. Le parent commence à prendre part aux jeux ou à l'activité avec son enfant pour ensuite partir. Nous attachons une grande importance à la verbalisation pour l'enfant. Nous lui disons que son parent part, qu'il va passer un moment à la crèche, mais surtout que son parent revient. C'est avec la répétition de ces événements que l'enfant va comprendre. Durant cette matinée l'enfant va donc participer à plusieurs temps qui rythment la journée à la crèche, dont le repas.

Quatrième Jour

De la même manière que la veille l'enfant vient à la crèche pour un temps de jeu, suivi du moment du repas, s'ajoute à cela la sieste. Avec son référent, l'enfant repère en amont l'emplacement de son lit dans la salle (avec une photo). Le professionnel accompagne l'enfant depuis le repas jusqu'au dortoir, participe aux rituels avant l'endormissement (déshabillage, lecture). Il reste près de l'enfant et lui verbalise qu'il s'agit du temps de la sieste afin d'être dans une posture sécurisante. Prenant en compte ses habitudes d'endormissement, le

professionnel reste présent jusqu'à ce que l'enfant s'endorme. A son réveil, nous contactons les parents afin qu'ils viennent récupérer leur enfant. Si l'enfant n'arrive pas à s'endormir, les parents sont invités à venir plus tôt récupérer leur enfant.

Cinquième jour

Nous accueillons l'enfant pour une petite journée. L'accueil se fait généralement à 9h et le départ à 16h.

Durant toute cette période de familiarisation, le professionnel référent est là pour observer l'enfant, apprendre à connaître son rythme, ses habitudes et ses goûts. La communication avec la famille est primordiale et nous veillons à établir une relation de confiance. L'équipe échange avec les parents sur l'évolution de son inclusion à la crèche ainsi que ses interactions avec les autres enfants.

Certains enfants peuvent nécessiter davantage de temps pour s'habituer à ce nouvel environnement. La période de familiarisation peut être allongée d'une semaine si la famille est disponible. Plusieurs choses peuvent également être mises en place par l'équipe afin de faciliter ses premiers jours : l'enfant peut apporter un jouet de sa maison, garder son objet transitionnel (doudou ou autre) avec lui toute la journée, privilégier les petites journées (maximum 16h)...

2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ».
Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

2.1.2.1 L'aménagement de l'espace

La crèche des Diablotins est aménagée ainsi :

- l'entrée avec les porte-manteaux et casiers des enfants ;
- une salle d'accueil et de vie avec un point d'eau, dans laquelle les enfants moyens et grands prennent les repas ;
- deux salles d'éveil et d'activités qui sont mobilisées en dortoirs entre 12h et 15h30 ;
- une salle de vie pour les bébés ;
- un dortoir pour les bébés ;
- une salle de change pour les bébés et les moyens ;
- une salle de change pour les grands avec des petites toilettes ;
- une cuisine avec un côté biberonnerie ;
- un bureau ;

- une salle de repos pour le personnel ;
- une buanderie ;
- un vestiaire ;
- un espace extérieur avec terrasse et espace engazonné.

L'espace est aménagé dans le respect du développement psychomoteur des enfants afin de favoriser l'éveil de leurs sens en restant sans danger pour eux. L'aménagement de l'espace a été pensé au sein de la crèche. C'est un moyen de fournir des repères à l'enfant. Nous tentons de concilier les contraintes des locaux avec les besoins des enfants. Nous mettons en place des petits coins où de nombreux jeux sont à disposition. Ces espaces de jeux sont régulièrement rangés pour que l'enfant s'y retrouve et développe l'envie d'explorer, de jouer. Nous tentons d'investir le plus grand espace possible au quotidien pour limiter une trop grande proximité entre les enfants, source de bruit, de tension et d'agressivité.

2.1.2.2. Concepts pédagogiques

a) La bienveillance comme base de la sécurité affective

Le Professeur Hubert Montagner définit la sécurité affective comme « le sentiment de ne pas être abandonné, de ne pas être en danger et être reconnu comme une personne à part entière ». Il explique que « la sécurité affective constitue le cœur et le moteur du développement de l'enfant ». Pour un enfant, être et se sentir en sécurité, constitue la base qui va lui permettre de se tourner vers le monde extérieur, en explorant et en découvrant son corps, les autres enfants, des jouets, des espaces... La mission principale de chaque professionnel de la petite enfance est d'accompagner la construction du sentiment de sécurité de chaque enfant au sein de la crèche.

La bienveillance renvoie à un état d'esprit positif et permanent du professionnel vis à vis de l'enfant et de sa famille. Cet état d'esprit va pouvoir guider les actes du professionnel et permettre ainsi à l'enfant et à ses parents de développer une sécurité affective « suffisamment bonne » pour que l'enfant trouve sa place au sein de la structure. Cette sécurité affective est un facteur indispensable pour que l'enfant accepte de se séparer de son parent et découvre un nouveau lieu de vie. Chaque professionnel se doit d'arborer cet état d'esprit que l'on souhaite empathique et valorisant envers l'enfant et sa famille. Elle permettra le développement d'un lien de confiance enfant-parent-professionnel. Chaque enfant prendra le risque de sourire, parler, marcher, jouer, ou tout simplement grandir s'il se sent entouré par une sécurité réelle.

b) L'observation, un regard positif sur l'enfant

Nous attendons d'un professionnel d'avoir une attitude qui place les besoins de l'enfant en priorité. La bienveillance commence dès lors par une observation fine, constante et objective de l'enfant qu'il accueille. Cette observation va permettre une bonne connaissance de l'état physique, psychique et émotionnel de l'enfant. En effet, l'expression est différente en fonction de l'âge de l'enfant, de sa capacité à parler et à s'exprimer, de sa personnalité et de son histoire familiale. L'encadrant pourra ainsi répondre de la façon la plus adéquate possible à ses besoins et à ses attentes. L'observation nécessite une disponibilité physique et psychique de l'adulte, une patience et une empathie. Ainsi, cette bienveillance va permettre à l'enfant de s'exprimer, sans retenue, à l'adulte prêt à recevoir ses expressions, ses envies et ses besoins.

c) La verbalisation

La verbalisation consiste à mettre des mots sur ce que l'enfant vit, ressent. Ceci va montrer à l'enfant qu'on le respecte et qu'on le considère comme une personne à part entière. Par exemple, le matin à l'accueil quand un enfant n'arrive pas à quitter les bras de son parent. Le professionnel va accompagner l'enfant en verbalisant les émotions qu'il peut ressentir « je vois que c'est un peu difficile ce matin, que tu n'as pas trop envie de quitter les bras de papa » et en verbalisant ce qu'il va se passer par la suite « je te propose de prendre doudou, et on va ensemble à la fenêtre dire au revoir à papa ».

De plus, l'adulte est un modèle pour l'enfant, d'autant plus à un âge où l'imitation est un outil d'apprentissage. Les professionnels veillent donc à avoir un langage adapté et poli afin que l'enfant assimile cet usage dès son plus jeune âge. L'enfant le reproduira spontanément par mimétisme. Lorsque l'adulte fait une demande à l'enfant, il emploie le « s'il te plaît » et le « merci » de la même façon qu'il attend que l'enfant s'adresse à lui en des termes similaires, en fonction de son niveau de développement. Ces formules de politesse sont des signes de reconnaissance que l'enfant va intégrer petit à petit lorsqu'il en comprendra l'utilité et le sens au fur et à mesure de sa maturité. Par extension, les enfants seront tentés de communiquer entre eux avec politesse et respect.

d) Le respect de l'enfant comme base de notre accueil

Au sein de notre structure, nous sommes attachés à considérer l'enfant comme un individu à part entière. Nous reconnaissons chaque enfant dans son individualité. Nous prenons ainsi en compte l'histoire de vie de l'enfant, ses habitudes et ses conditions familiales afin de tenter de concilier sa vie familiale et celle à la crèche. Ce respect accordé à l'enfant

passer par des actes au quotidien, comme la manière dont nous nous adressons à l'enfant, la politesse employée à son intention, les gestes réalisés avec et/ou sur lui.

Ce respect passe également par le respect de ses besoins et de son rythme.

Nous mettons tout en œuvre pour respecter le rythme individuel de veille et de sommeil de chaque enfant mais aussi le rythme d'apprentissage en fonction de son âge et de ses habitudes.

Nous souhaitons respecter les besoins de chaque enfant. Un enfant a besoin de jouer, de découvrir, d'explorer, d'expérimenter dans un environnement riche et varié où règne une ambiance calme et sereine.

Nous visons à respecter le choix de chaque enfant comme par exemple sa participation ou non à un atelier, ses goûts alimentaires...

e) La socialisation

La socialisation est un long processus au cours duquel l'enfant construit des relations sociales avec d'autres individus. L'enfant est ainsi accompagné à acquérir « des moyens de communication du langage et des séries de connaissances (...) des règles de vie, des habitudes, des modes de pensées (...) conformes au milieu social où il est élevé » (définition de la socialisation donnée par le *Vocabulaire de la psychologie*). Chaque professionnel accompagne l'enfant à son rythme en fonction de son développement moteur, affectif, langagier dans sa rencontre aux autres, pairs et adultes. Cet accompagnement suppose la mise en place de repères humains, spatio-temporels mais aussi la mise en place de règles et de limites. Il pourra ainsi s'épanouir à son rythme au sein de la collectivité.

Le bébé de 3-4 mois est centré principalement sur lui-même et sur ses propres besoins vitaux et affectifs. En grandissant, il rencontre les autres enfants « par hasard », puis vers 9-12 mois il commence à prendre conscience des autres. Des moments de complicité avec les autres enfants qui l'entourent peuvent être observés par les professionnels. A partir de un an, les échanges se multiplient. Les professionnels sont présents pour observer et accompagner si nécessaire ces rencontres grâce notamment à la verbalisation. Ils posent des mots pour donner du sens aux réactions de l'autre.

Exemple : Paul tire le tee shirt de Louis qui se met à crier et à le taper. L'adulte intervient en expliquant à Paul que Louis ne veut pas qu'il lui tire son vêtement, qu'il n'est pas d'accord. Cet accompagnement de l'adulte apporte une aide à Paul dans la lecture des ressentis et réactions de Louis.

Lorsque l'enfant grandit, il va pouvoir devenir acteur dans le mieux-être d'un autre enfant.

Exemple : Noa s'est cogné et pleure. Pendant que l'adulte s'approche pour le consoler, Fanny, enfant du même groupe que Noa, va chercher le doudou de Noa dans les pochettes à doudous et le lui apporte. L'adulte félicite Fanny et explique à Noa que Fanny essaie de l'aider. Noa se calme face à cette reconnaissance de sa douleur et de l'aide qui lui est apportée.

En tant que professionnel, nous favorisons l'émergence d'une solidarité entre les enfants, durant les temps de jeux ou quand un enfant est en difficulté. Nous mettons tout en œuvre pour que chaque moment du quotidien soit un moment de partage et d'entraide entre les enfants.

f) L'autonomie, le plaisir de faire par soi-même

L'autonomie commence dès la naissance et prend une forme particulière à chacun des stades du développement. Elle englobe chaque acte où l'enfant prend plaisir à faire par lui-même et où il décide ce qu'il veut faire, dans les limites du cadre donné par l'adulte.

Au sein de la crèche nous accueillons des enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans. L'accompagnement vers l'autonomie s'initie tout petit. Les professionnels sont amenés à expliquer à chaque nourrisson ce qu'il va se passer avant d'agir. Cette **verbalisation** permet d'initier la participation active de l'enfant. L'enfant ressent dès lors qu'il est perçu par l'adulte comme un interlocuteur à part entière. Il développera ainsi sa confiance en lui, qui l'accompagnera dans les différentes acquisitions qu'il fera. Chaque professionnel parle à l'enfant et pose des mots sur ce qui lui est fait. Ainsi l'enfant va pouvoir anticiper et participer. Le professionnel reconnaît l'enfant comme une personne et le place en tant que partenaire actif. Exemple : lors du change, l'adulte verbalise ce qu'il fait et sollicite l'aide de l'enfant. Par exemple, « je te mets une couche propre, peux-tu lever les fesses s'il te plaît ? ».

Dès le plus jeune âge, les professionnels favorisent et encouragent la **motricité libre**. Cette non intervention dans les acquisitions motrices permettra à l'enfant de se développer à son propre rythme en lui laissant la possibilité de découvrir son corps et d'explorer ses capacités. En grandissant, l'enfant sera accompagné dans ce plaisir du « faire seul ».

Nous sommes attachés à donner l'opportunité à l'enfant de développer ses acquisitions motrices à son rythme. Pour cela, nous demandons aux familles de privilégier des vêtements qui n'entravent pas sa motricité. Nous privilégions un espace au sol adapté et sécurisé. Les professionnels ne mettent pas l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquise seul ou dont il ne peut se défaire seul. Par exemple, dans le groupe des bébés, nous ne mettons pas les bébés en position assise si ces derniers ne savent pas s'y mettre seuls. Ceci afin de ne pas abîmer les muscles du dos de l'enfant et afin de lui permettre de développer son autonomie et sa confiance en soi. En effet, il pourra ainsi se rendre compte qu'il est capable de le faire seul, sans l'intervention de l'adulte.

Une activité autonome doit être source de plaisir pour l'enfant et elle doit être menée à son rythme et en respectant ses capacités, ses compétences et ses envies. Tout au long de la journée, nous proposons aux enfants d'**être acteur**. Les propositions des professionnels

varient en fonction de l'âge des enfants. Par exemple, le professionnel peut demander à un bébé de l'aider en poussant sa main et son bras dans la manche de son pull, ou autorise un enfant de deux ans à aller récupérer seul son doudou dans son casier, ou laisse chaque enfant du groupe des grands se servir à manger seul lors du repas. Les professionnels accompagnent les acquisitions par des paroles d'encouragement et valorisantes. Ils aident l'enfant à faire par lui-même.

g) Les repères

Avant de pouvoir se tourner vers le monde qui l'entoure et ses pairs, l'enfant doit se sentir en sécurité dans la crèche, sécurité physique mais aussi affective. L'équipe encadrante a réfléchi à une organisation, des règles et des limites qui permettent à chacun, adulte et enfant de trouver des repères au sein de la crèche.

- *Des repères humains*

Chaque enfant fait partie à la crèche d'un groupe d'enfants d'âge similaire. Ce groupe d'enfant est encadré et accompagné par des professionnels référents (de deux à quatre en fonction des groupes). Cette organisation permet aux enfants de créer des liens particuliers avec les adultes qui s'occupent de lui durant toute une année. L'année suivante, une des personnes référentes du groupe suivra l'enfant qui change de groupe. Ainsi, l'enfant pourra se référer à cette « personne relais » le temps de faire connaissance avec les autres professionnels.

- *Des repères spatio-temporels*

Chaque enfant dispose d'un casier et d'un porte-manteau à son nom qu'il investit dès son arrivée à la crèche. Bien qu'un jeune enfant vive au présent, il a besoin de rituels pour se repérer dans le temps. Pour les plus grands, une « journée type » est ainsi pensée par l'équipe chaque début d'année.

7h30-9h : accueils et jeux libres

9h-9h30 : temps calme (histoires, marionnettes, comptines...)

9h30-10h30 : activités de découverte, d'exploration, de manipulation, jeux extérieurs

10h30-11h : jeux extérieurs avec accompagnement au change (1 ou 2 enfants à la fois)

11h-11h30 : lavage des mains, histoires ou chansons, passage à table puis repas 11h15 pour les moyens/grands et 11h30 pour les grands

12h : rituel avant la sieste (déshabillage, histoires, musique douce)

Jusqu'à 15h15 : sieste ou jeu libre pour les enfants qui ont fini leur sieste

15h15 : temps calme, histoires, musique, chansons

15h30 : goûter

16h : jeux libres ou jeux extérieurs parallèlement aux accueils du soir de 16h30 à 18h30.

Cette journée est amenée à varier certains jours mais elle reste une trame qui sert de repère à l'enfant. Chaque moment fort lui permet de se repérer dans sa journée et le sécurise.

- *La place de l'objet transitionnel : le doudou*

L'objet transitionnel est le plus souvent une peluche mais il peut également être un jouet, un vêtement ou la sucette. Cet objet fait le lien entre la maison de l'enfant et la crèche. Il est souvent porteur d'une odeur, d'une histoire qui rassure l'enfant. Le doudou est le seul objet personnel au sein de la crèche. Il est en libre accès, l'enfant peut ainsi s'en saisir en fonction de son besoin. Durant les semaines qui suivent l'adaptation, quand nous observons que l'enfant est prêt, nous proposons à l'enfant de le ranger dans les pochettes à doudou lors des temps forts de la journée, lors des activités, du repas ou en extérieur.

- *Les règles et interdits*

D'après Piaget, le jeune enfant est égocentrique, centré sur lui-même et son propre désir, il a peu conscience des autres et de leurs propres désirs. Les règles et interdits que va formuler l'adulte va s'accompagner de frustrations plus ou moins facile à accepter. Mais interdits et règles constituent un cadre dont l'enfant a besoin dans sa rencontre à l'autre. Chaque enfant peut percevoir le sens de ces limites puisqu'elles sont là pour le protéger et protéger chaque enfant de la crèche.

Les interdits en crèche se limitent à l'interdiction de se faire mal et de faire mal aux autres ; il est interdit de mordre, de taper ou de pousser par exemple.

En ce qui concerne les règles, elles sont énoncées par les professionnels de manière claire et précise. Certaines règles peuvent être énoncées progressivement en fonction de l'âge de l'enfant et de ses capacités. Par exemple, durant les temps calmes nous demandons aux enfants de venir sur le tapis ; en début d'année certains restent debout et font des va-et-vient puis lorsque nos observations nous indiquent une évolution des capacités de concentration des enfants, nous leur demandons par exemple de rester assis ou de rester calmes un peu plus longtemps.

Exemple : Capucine s'approche de Thomas qui joue avec une petite voiture. Capucine lui prend le jeu des mains et part plus loin. Thomas se met à pleurer. Le professionnel intervient et demande à Capucine de rendre le jeu à Thomas « c'est Thomas qui l'avait en premier Capucine, s'il te plaît rend-lui. Tu peux aller en chercher une autre ou sinon tu dois attendre que Thomas ait fini de jouer avec. »

L'enfant n'est en capacité de partager un jeu que vers 3-4 ans, c'est pour cette raison qu'une des règles à la crèche est : le jouet reste à l'enfant qui l'avait en premier. L'adulte est présent pour accompagner la frustration qui peut alors émerger chez l'enfant qui convoitait ce jouet.

2.2. Le soin

2.2.1. L'alimentation

Chez les bébés, l'observation des enfants ainsi que les données des transmissions du matin aiguillent les professionnels pour l'heure des prises alimentaires. Les biberons sont donnés par un professionnel installé dans un coin de la salle au calme. L'encadrant respecte les habitudes de l'enfant et ne le presse en aucun cas. Ce moment est un temps privilégié entre adulte et enfant. Concernant la diversification alimentaire et l'introduction des aliments, nous laissons les parents suivre les recommandations de leur pédiatre puis nous suivons ce qui a été instauré à la maison. Pour toute question, inquiétude ou complément d'information l'équipe et la directrice puéricultrice se tiennent à la disposition des parents pour échanger.

En fonction de leur niveau de développement, les enfants sont installés soit dans un transat, soit sur une petite chaise avec tablette et ils sont accompagnés par un professionnel. Quand l'enfant grandit, le professionnel lui propose une cuillère afin qu'il commence à se familiariser au fait de manger seul. L'enfant va alors expérimenter plusieurs façons de mettre les aliments à sa bouche, avec les doigts, avec la main entière, avec la cuillère. C'est une phase d'expérimentation nécessaire, qui va demander à l'adulte une grande souplesse et beaucoup de patience. Ce dernier pourra aider l'enfant en le valorisant et en l'aidant avec une deuxième cuillère.

Chez les plus grands, les repas se passent à table entourés des enfants de son groupe. L'accompagnement se fait par une ou deux professionnels selon l'âge et les besoins des enfants. Le repas est un moment convivial, d'échange et de découverte. L'adulte référent de la table présente les plats, invite les enfants à goûter sans jamais forcer un enfant. En effet, chaque professionnel respecte les choix et goûts des enfants sans faire de jugement ni de chantage. Cependant, aucun plat de substitution n'est proposé en cas de refus. Dans le courant de l'année, les enfants gagnent en autonomie, ils sont amenés à se servir seuls, on introduit la fourchette et ils aident dans le débarrassage.

Concernant les goûters, les enfants du groupe des moyens et des grands prennent leurs goûters ensemble. Le goûter se compose d'un laitage, de fruits frais, compote ou jus de fruit et enfin d'un féculent (tartine de pain, biscotte, gâteau maison, biscuit).

2.2.1. Le sommeil

Le besoin de sommeil est essentiel pour le bon développement de l'enfant. Il lui permet de grandir, d'intégrer toutes les expériences qu'il vit la journée, ainsi que réguler ses émotions accumulées. L'équipe des Diablotins porte donc une attention toute particulière à ce moment de la journée afin de répondre au mieux à ce besoin pour chacun des enfants.

Chez les bébés

Les professionnels mettent en place un cadre sécurisant pour l'enfant. Chacun a son lit, il est attribué en début d'année afin d'établir un repère. Nous inscrivons les prénoms et nous collons une photo de son doudou sur un plan affiché sur la porte. Pour les bébés qui auraient un besoin de contenance physique très important nous leur proposons de s'endormir dans un transat. Cependant, l'équipe aide progressivement l'enfant à accepter de dormir dans son lit, dans le dortoir. La pièce reste dans la pénombre permettant aux professionnels d'observer chaque enfant durant son temps de sieste. Nous proposons une musique douce ou des bruits blancs pendant le temps des siestes pour favoriser leur endormissement et couvrir les bruits environnant des autres pièces.

Le professionnel propose à l'enfant de se reposer en fonction de son besoin. Pour cela, il se fie aux habitudes de l'enfant, aux transmissions de la famille et surtout à l'observation des signes de fatigue (bâillements, frottements des yeux, immobilité prolongée sur le tapis...). Concernant ses habitudes, le lien et la communication avec les familles sont ici essentiels afin d'apprendre à mieux connaître l'enfant. Nous respectons les rituels d'endormissement, ils sont propres à chacun et peuvent évoluer avec le temps (bercement dans les bras, dans le lit ou pas du tout, présence de l'adulte à côté...).

Chez les moyens-grands, le départ vers les dortoirs se fait après le repas. Les professionnels proposent un rituel qui permet progressivement aux enfants d'accéder au moment du sommeil. Les professionnels accompagnent les enfants pour se déshabiller, en favorisant le « essayer de faire tout seul ». Ensuite, un temps d'histoire est proposé avant le coucher. Les doudous et sucettes sont à disposition des enfants dans leur lit. Plusieurs professionnels sont présents dans les dortoirs pour accompagner de manière individualisée chaque enfant vers l'endormissement. Un adulte reste en permanence en surveillance dans le dortoir. Les enfants dorment dans des lits au sol, ce qui nécessite la présence constante d'un adulte dans le dortoir. L'organisation du planning ne nous permet pas de mobiliser un adulte au-delà de 15h30 dans cette pièce, nous suscitons donc le réveil de l'enfant à partir de cette heure-là.

Quel que soit l'âge de l'enfant, son rythme de sommeil peut être différent à la crèche en comparaison de la maison. L'enfant est dans un tout autre environnement, avec d'autres personnes que ses premières figures d'attachement. Il peut avoir besoin de dormir plus longtemps car la collectivité impose, malgré elle, un rythme soutenu et de nombreuses sollicitations émotionnelles et sensorielles (visuelles, sonores, physiques). A contrario il se peut que l'enfant dorme moins longtemps qu'à la maison. Il peut être gêné par le bruit des

autres enfants, par le mouvement et la lumière lors des entrées et sorties de la pièce par les professionnels. Nous veillons au maximum à limiter ces perturbations de l'environnement.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

- **Le change et l'acquisition de la propreté**

Le change est un temps privilégié entre adulte et enfant. Le professionnel considère l'enfant comme un partenaire et non comme un objet. Chaque manipulation est préalablement énoncée à l'enfant et le professionnel prend le temps nécessaire pour permettre à l'enfant de prendre part, de coopérer et de participer à ce moment. Le nettoyage se fait avec un gant humide et du savon. Les couches écologiques et hypoallergéniques sont fournies par la crèche. L'acquisition de la propreté est un processus qui demande une maturité physiologique et surtout psychologique. Au-delà de l'acquisition du contrôle des sphincters atteint aux alentours des 24 mois, l'étape la plus délicate est celle de la maturité affective. En effet, l'enfant doit avoir acquis une certaine maturité pour accepter de se séparer d'une partie de lui-même sans éprouver un sentiment de perte. Il est donc important que l'enfant ne ressente pas de pression de la part des adultes qui l'entourent. Il doit avoir l'opportunité de choisir quand il se sent prêt à quitter la couche. C'est une étape importante dans le développement de l'enfant qui nécessite une réflexion et une communication de qualité entre les professionnels de la crèche et les parents, avec l'enfant au centre de ces réflexions. L'amorce de cette acquisition doit se faire à la maison, lieu de vie privilégié de l'enfant. Quand les parents sentent leur enfant prêt, ils peuvent alors en discuter avec l'équipe pour que cette acquisition se poursuive à la crèche.

2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ». Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

2.3.1. Le jeu et activités

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».

Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le jeu est un besoin fondamental chez l'enfant, reconnu par la Convention Internationale des droits de l'enfant de 1989, ratifiée par l'ONU. Le jeu englobe toute activité dont le seul objectif est le plaisir. Il contribue au développement physique et psychique de chaque enfant.

a) Le Jeu libre

Tout au long de la journée, il est proposé à l'enfant des temps de jeux libres. Durant ces temps, l'enfant décide sans contrainte des objets avec lesquels il joue, il choisit alors ce qu'il fait de ces objets. Il peut se servir dans les caisses et tiroirs de jouets à disposition ou investir les jouets qui sont proposés par l'adulte en fonction de l'âge et des capacités des enfants. L'adulte interfère le moins possible dans le jeu de l'enfant afin de permettre à l'enfant d'expérimenter comme il le souhaite, mais il reste cependant présent physiquement et psychologiquement auprès de lui. L'enfant peut à tout moment inviter l'adulte à entrer dans son jeu. A travers son observation fine, l'encadrant va pouvoir accompagner chaque enfant par ses encouragements et son regard bienveillant. Le professionnel peut être amené à intervenir pour réguler si besoin les tensions qui peuvent apparaître entre deux enfants.

b) Les temps d'activités

Chaque matin, durant le temps calme du matin, les professionnels invitent les enfants à partager un moment autour de comptines, d'histoires ou de marionnettes. Les comptines très aimées par les plus jeunes permettent de développer l'attention des enfants. Chacun peut participer, chanter ou faire les gestes associés. Les temps d'histoire autour des livres ou du Kamishibai sont l'occasion de partager, de rire, de discuter ou de rêver. Enfin, les marionnettes captivent les enfants qui veulent toucher et nourrir ces petites bêtes.

En suivant, différentes petites activités sont proposées. Chaque enfant est libre d'y participer et de choisir ce qu'il souhaite faire. Il s'agit d'activités de découverte, de manipulation, création, artistiques... Voici quelques exemples d'activités pouvant être proposées : manipulation d'argile ou de pâte à modeler, dessin aux craies grasses, peinture, parcours de psychomotricité, jardinage, pâtisserie, éveil musical, jeux de construction...

Ces activités viennent en complément de toutes les découvertes et les expérimentations que fait chaque enfant tout au long de sa journée. Pour lui, tout est activité ; mettre ses chaussures, retrouver son casier, manger seul avec sa cuillère, se laver les mains, débarrasser son assiette ...

2.3.2. L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. »

Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels».
Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Des temps d'éveil musical sont proposés par un intervenant extérieur, musicien. Nous faisons des petits groupes d'enfants avec une professionnelle du groupe. Le musicien montre aux enfants des instruments et les sons qu'ils produisent. Il utilise des comptines. Il encourage la manipulation des instruments par les enfants, tout en respectant la réserve de certains, préférant rester dans l'observation.

Les professionnels de tous les groupes proposent aux enfants des temps de peinture, de dessin, de modelage, de bricolage, ... L'éducatrice de jeunes enfants se rend disponible pour réaliser des ateliers à deux professionnels ou pour organiser ses activités avec un tout petit groupe d'enfants.

La crèche a une carte d'emprunt pour les bibliothèques de Toulouse, nous permettant de renouveler les lectures.

2.3.3 L'égalité garçon fille

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype.

Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent.

C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».

Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les professionnels de l'équipe sont vigilants aux stéréotypes, notamment au niveau du langage. Les jeux sont proposés indifféremment aux filles et aux garçons. Nous veillons à faire des achats de livres dont les héros sont des filles et des garçons.

3. Le projet social et le développement durable

« Un projet social et de développement durable. Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable ». Article R. 2324-29 du CSP

3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

La crèche « les Diablotins » accueille des familles domiciliées sur la commune de Toulouse. Les admissions se font par le biais de la CAPAJE (Commission d'Attribution des places d'Accueil du Jeune Enfant) de la Mairie de Toulouse. La directrice travaille en partenariat avec l'équipe de la CAPAJE et participe aux commissions du territoire auquel l'établissement est rattaché.

La crèche est située dans le quartier de Gramont, derrière la zone commerciale et à 15 minutes à pied de la station de métro Balma-Gramont. Une caserne militaire se trouve à proximité. Nous accueillons ces familles dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de la Défense.

Une autre crèche de l'association l'Envol, la crèche « Les Zébulons » est voisine de notre établissement. Un partenariat privilégié est mis en place avec cette crèche et son équipe. Nous partageons des temps festifs (fête de fin d'année, fête de Noël, ...). Nous mutualisons du matériel.

3.2. Les modalités de participations des familles à la vie de l'établissement

3.2.1 Place des parents

Nous considérons l'enfant comme une personne à part entière qui entre en crèche avec son histoire, ses parents, sa famille. Chaque professionnel reconnaît le parent comme le premier éducateur de l'enfant. Tout au long des échanges et des rencontres, nous tentons d'instaurer une collaboration parent-professionnel où l'enfant se place au centre des préoccupations. La période d'adaptation initie les prémices de cette collaboration. Puis au quotidien, nous attachons beaucoup d'importance aux temps de transmissions qui permettent une continuité entre la maison et la crèche. Chaque parent a la possibilité de

contacter la directrice pour faire un point, échanger ou évoquer des difficultés que la famille ou l'enfant rencontre.

Pour les enfants, dans chaque section, un « mur des familles » est accessible pour regarder, à tout moment de la journée, une photo de ses parents. Ceci permet à l'enfant de retrouver ses parents en photo durant sa journée de crèche.

Durant l'année, nous convions chaque parent à assister à :

- La réunion de rentrée qui présente la crèche, le fonctionnement, nos valeurs pédagogiques et les projets de l'année. C'est l'occasion de rencontrer l'ensemble des professionnels et des familles de la structure.
- La fête de Noël et de fin d'année, ateliers et/ou spectacle, où parents, enfants et professionnels partagent un moment convivial.
- Les cafés des parents, temps convivial de 16h30 à 18h, une fois par mois. Les parents se rencontrent autour d'un café pour créer du lien entre les familles.
- Les parents sont invités à partager des temps d'activités (lecture, sortie, musique, ...) avec le groupe de leur enfant et les professionnels.

La communication entre la crèche et les familles est favorisée. Nous utilisons un groupe Whatsapp pour partager des photos, des vidéos et des informations avec les parents. Nous utilisons aussi l'affichage.

- Un photographe vient à deux reprises dans l'année pour réaliser des photos des enfants et nous permettons aux parents de rester se faire prendre en photo avec leur enfant.

Les parents ont une place dans l'association l'Envol et dans la gestion des établissements. En entrant à la crèche et en s'acquittant de la cotisation, ils deviennent membres de l'association. Ils peuvent se porter volontaires pour faire partie du Conseil d'Administration. Au sein de la crèche des « Diablotins », selon les années, un ou plusieurs parents sont ainsi membres du CA. Ils sont les correspondants privilégiés entre l'établissement et l'association. Parents et professionnels peuvent s'adresser à eux.

3.2.2. Les temps de transmission

Aucune séparation entre enfant et parent n'est anodine ; c'est pour cette raison que nous prenons un soin particulier à accueillir chaque enfant à son arrivée à la crèche et nous accompagnons cette séparation. Un professionnel du groupe de l'enfant vient à la rencontre de la famille afin de noter sur le classeur de suivi les transmissions. Ce temps d'échange entre parent, enfant et professionnel est l'occasion de maintenir un lien entre ce que vit l'enfant à

la maison et à la crèche. Il permet également d'ajuster la prise en charge de l'enfant au cours de la journée et d'offrir à l'enfant un accueil individualisé.

Le temps de la séparation est ensuite accompagné. Un rituel est instauré pour les enfants qui le souhaitent afin de faciliter ce temps. Le professionnel propose à l'enfant de dire au revoir par la fenêtre à son parent. Le doudou et sucette sont à disposition de l'enfant le temps dont il a besoin pour se rassurer et se sentir en sécurité. L'accueil s'achève quand l'enfant a intégré de façon sereine le groupe.

Le soir, le moment des retrouvailles parent-enfant est l'occasion d'échanger avec un encadrant sur la journée de l'enfant. Le professionnel se rend disponible et à l'écoute pour accompagner l'enfant durant ce temps. Certains enfants ont besoin d'un petit temps pour clôturer leur journée à la crèche avant de retrouver pleinement son parent. Le professionnel détaille, si le parent le souhaite, les moments forts que l'enfant a vécu, son appétit lors du repas, son temps de sommeil. Mais aussi, à travers quelques anecdotes, ses préférences lors des temps d'activités, ses interactions avec les autres enfants ou encore les observations de l'équipe sur ses progrès ou difficultés.

3.3. Les actions de soutien à la parentalité

L'équipe des Diablotins veille à instaurer un climat de confiance avec les familles. Nous accompagnons chaque parent dans sa mission éducative. La taille de la crèche (25 agréments) permet à tous les professionnels de connaître les familles et les enfants. Un lien fort se crée tout au long de l'année et nous traversons aux côtés des familles les étapes du développement de leur tout-petit. Nous prenons le temps aux transmissions du matin et plus particulièrement le soir d'écouter et de noter toute information. La communication orale et écrite (classeur de transmission, agenda) permet à chaque professionnel d'être au même niveau d'information.

Les parents entrent dans le jardin ainsi que dans les salles de vie. Ils retrouvent leur enfant dans la crèche et peuvent prendre un petit instant pour partager ses jeux.

Le café des parents, proposé chaque mois, a pour objectif de faire se rencontrer les familles et créer du lien entre eux. Ces familles se suivent ensuite dans les groupes scolaires et le lien établi à la crèche perdure à l'école.

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

«Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille».
Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les parents qui rencontrent des difficultés, familiales, sociales ou professionnelles, sont encouragés à rencontrer la directrice pour adapter éventuellement le contrat d'accueil de l'enfant. Des journées d'accueil occasionnel peuvent être accordées si nécessaire sur les absences prévues d'enfant de la même section. Un enfant accueilli à temps partiel est prioritaire pour basculer sur un contrat à temps plein.

3.5 La démarche en faveur du développement durable

Toutes les crèches de l'association sont investies dans une démarche d'engagement vers le développement durable. Nous souhaitons sensibiliser enfant, parent et professionnel au développement durable. L'objectif de notre structure est d'améliorer la qualité de vie des enfants et du personnel et réduire notre impact sur l'environnement. Sur le terrain, cet engagement se traduit par une somme de petits détails qui montrent la cohérence de cette démarche : jardin potager, activités créatives proposés aux enfants avec du recyclage, l'utilisation de non-jetable pour le change, l'achat de jeux ou vaisselle durables.

Nous attachons un soin particulier à sensibiliser les jeunes enfants à la nature, à la protection de l'environnement à travers des activités simples du quotidien. Nous leur apprenons par exemple à éteindre l'eau quand ils se savonnent les mains.

A travers des activités plus dirigées, nous les sensibilisons à la découverte des senteurs, textures, goûts des fruits et légumes de saison. Les professionnels essaient de valoriser des éléments de recyclage (cartons, feuilles de brouillons, rouleaux de papier wc, bouteilles...). La participation des familles à la collecte de ces éléments est parfois nécessaire.

Nous avons également attaché un regard particulier à commander du matériel pédagogique à base de plastique recyclé ou des jouets en bois.

Enfin le jardin de la crèche est très utilisé par les enfants, nous sortons chaque jour dans la matinée et après le goûter, sauf intempéries. Les enfants ont des bottes en caoutchouc qui restent à la crèche. Les familles prévoient des combinaisons imperméables pour jouer dehors sans se soucier de ne pas se salir. A l'extérieur les enfants font des expérimentations essentielles, ils touchent la terre, les végétaux, ils courent, ils crient, ils marchent dans la boue ou ramassent des feuilles. Les possibilités sont infinies et renouvelées à chaque saison. Nous sortons quotidiennement dans le jardin les enfants qui marchent et nous sortons aussi dans une poussette ou dans les bras les plus jeunes si ils sont éveillés et si le temps le permet.

La crèche est située à 800 m du lac de Saint-Caprais à l'Union. Nous proposons aux enfants du groupe des grands des sorties au terrain de jeux du lac.